



## Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le 8 septembre 2020

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

1 Après l'adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière assemblée, les conseillers approuvent les dépenses du mois dernier pour un total de 105 128 \$. Le détail de ces dépenses doit se retrouver sur le site internet de la municipalité (<http://smsr.quebec/seances-du-conseil-et-proces-verbaux/>).

2 Rapports des élus :

2.1 Sécurité publique : La présence fréquente de la SQ sur la rivière durant l'été a relativement calmé la circulation des bateaux de plaisance. Les officiers ont distribué de nombreux avertissements aux plaisanciers.

**Le responsable de la sécurité publique incite les automobilistes à faire preuve de beaucoup de prudence sur la Montée Verchères aux intersections des rangs 30 et 60 qui sont très accidentogènes.**

2.2 En ce qui concerne la voirie, le conseiller responsable de ce dossier révèle que le coût des travaux effectués pour l'addition de trois installations au réseau d'égouts s'élève à un montant beaucoup plus élevé que celui prévu.

2.3 La responsable des loisirs fait part d'une incertitude face à l'organisation de la fête d'Halloween.

2.4 Le CCE s'est réuni le 24 août. Rien de majeur n'y a été discuté. *(Votre Association citoyenne est par ailleurs informée que les membres du Comité poursuivent l'analyse de la Politique environnementale de Saint-Marc-sur-Richelieu en vue d'y apporter des ajustements s'il y a lieu et de prioriser des actions à entreprendre.)*

2.5 Au CCU, on a discuté et approuvé les plans de construction de résidences sur l'ancien stationnement du bateau-théâtre l'Escale, à la sortie sud du village.

2.6 Le Maire fait état de la nouvelle entente conclue entre l'AIBR et les municipalités membres.

3 Les conseillers acceptent le dépôt des rapports d'assemblées du CCE et du CCU dont les textes doivent se retrouver sur le site internet de la municipalité (<http://smsr.quebec/comites-consultatifs/>) .

- 4 Le conseil accepte deux projets de construction et d'agrandissement de résidences familiales.
- 5 La soumission de l'entreprise Michaudville pour l'installation de 3 unités d'égouts sur la route 223 au coût de 83 000 \$ est acceptée. Le montant sera prélevé dans le surplus accumulé de la municipalité. (Il s'agissait de la plus basse des 5 soumissions soumises)
- 6 L'entreprise Beaulieu et Bergeron hérite du contrat d'aménagement de la nouvelle bibliothèque pour un montant de 315 127 \$. (C'était la plus basse des 10 soumissions proposées) Une partie de cette somme proviendra de la subvention TECQ.
- 7 La municipalité autorise le dépôt d'une demande de subvention au programme gouvernemental PRIMEAU pour la construction des systèmes d'égouts des secteurs de l'Anse et des Terrasses.

## 8 QUESTIONS ET INTERVENTIONS DES CITOYENS

8.1 La municipalité n'a pas encore décidé du moment où l'exigence d'intérêt sur les taxes non payées sera remise en vigueur.

8.2 À une question sur l'abattage des frênes attaqués par l'agrile, le Maire répond que ceux qui relèvent de la municipalité seront progressivement abattus. Quant à ceux relevant du MTQ ou des propriétaires privés, ce sont leurs propriétaires qui doivent s'en occuper.+

En lien avec la responsabilité des propriétaires d'arbres, il est expliqué que c'est le propriétaire d'un arbre qui est responsable de la partie de la ramure qui se déploie au dessus du terrain d'un voisin.

8.3 Les propriétaires de l'ancien garage (maintenant abandonné depuis de nombreuses années et qui présente de nombreux risques pour la sécurité des citoyens) sur la route 223 sont tenus de présenter une demande de permis de démolition d'ici la fin du mois de septembre. Après ce délai, la municipalité entreprendra les démarches légales qui s'imposent.

8.4 En ce qui concerne la lettre envoyée par la municipalité aux propriétaires des secteurs de l'Anse et des Terrasses à propos de la construction d'un système d'égouts, les membres du conseil sont à la recherche d'un moyen de diffuser une information plus précise de façon à permettre à chacun de prendre une décision éclairée pour sa propriété.

8.5 Les locaux de l'ancienne bibliothèque municipale seront éventuellement mis à la disposition des organismes accrédités. Aucune décision précise n'a encore été prise à ce chapitre.

8.6 Un citoyen souligne qu'au lieu de permettre la construction de deux résidences sur l'emplacement de l'ancien stationnement du bateau-théâtre l'Escale, la municipalité aurait dû faire preuve de proactivité et réserver l'endroit pour l'aménagement éventuel d'installations d'utilité communautaire privées.

9 La réunion se termine vers 21h.

### Liste des sigles utilisés :

|           |                                                                                                            |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AIBR :    | Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu                                                                    |
| CABVR:    | Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu                                                         |
| CCE :     | Comité consultatif en environnement (comité municipal)                                                     |
| CCI :     | Comité consultatif d'initiatives et de tourisme (comité municipal)                                         |
| CCL :     | Comité consultatif en loisirs (comité municipal)                                                           |
| CCU :     | Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)                                                          |
| CLD :     | Centre local de développement (organisme régional)                                                         |
| COMBEQ :  | Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec                                         |
| COVABAR : | Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu                        |
| CRE:      | Conseil régional de l'environnement (organisme régional)                                                   |
| FARR :    | Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)                             |
| FQM :     | Fédération québécoise des municipalités                                                                    |
| GES :     | Gaz à effet de serre                                                                                       |
| MADA :    | Municipalité amie des aînés                                                                                |
| MAMH :    | Ministère des affaires municipales et de l'habitation                                                      |
| MTQ :     | Ministère du transport du Québec                                                                           |
| PMAD :    | Plan métropolitain d'aménagement et de développement                                                       |
| SEMECS :  | Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud<br>(Usine de biométhanisation des résidus organiques) |
| SQ :      | Sûreté du Québec                                                                                           |
| SSI :     | Service de sécurité et incendies (organisme municipal)                                                     |
| PIIA :    | Plan d'intégration et d'implantation architecturale                                                        |
| TECQ :    | Taxe sur l'essence et contribution du Québec                                                               |
| UMQ :     | Union des municipalités du Québec                                                                          |